



NOUVEAU

■ **SENSOR** *premium*

est un détecteur d'immersion autonome alimenté par 4 piles LR20. Fixé sur la margelle de la piscine il dispose d'une puissante sirène intégrée.

■ **SENSOR** *premium PRO*

est complété d'une télécommande.



■ **SENSOR** *domo*

est un dispositif d'informations déportées. Destiné au confort de l'utilisateur, il se présente sous la forme d'un boîtier autonome et nomade placé dans l'habitation.

**CE SYSTÈME
D'ALARME NE SE
SUBSTITUE PAS À LA
RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE.
IL N'A PAS POUR BUT NON PLUS
DE SE SUBSTITUER À LA
VIGILANCE DES PARENTS ET/OU
DES ADULTES RESPONSABLES,
QUI DEMEURE LE FACTEUR
ESSENTIEL POUR LA
PROTECTION DES ENFANTS
DE MOINS DE 5 ANS.**

COORDONNÉES REVENDEUR :

maytronics
Exceptional Pool
Experience

ZI Athélia 2 - 34 avenue des Tamaris - 13704 La Ciotat cedex - FRANCE
T. 04 42 98 14 90 - F. 04 42 08 64 46 - www.maytronics.fr - contact@maytronics.fr

www.aquasensor.com

SA au capital de 430 003,90 € - RCS Marseille 2002 B 01104 - SIRET 441 743 002 00053 - NAF 316 D



02.2012 - création.impression : ALRIS

ALARMES DE PISCINE

NOUVELLE GÉNÉRATION

Sécurité

SYSTÈMES D'ALARME POUR PISCINE

NOUVELLE GÉNÉRATION

L'alarme de piscine la plus vendue

Maytronics : leader de la sécurité piscine

La Loi française impose qu'un dispositif de sécurité normalisé équipe toute piscine privative (enterrée et non close) à usage individuel ou collectif depuis le 31 décembre 2005.

Nos systèmes d'alarme de piscine obtiennent la confiance de plus de 2 000 revendeurs et professionnels.

Conformité

Norme NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009

Sensor Premium™ a été soumis à la totalité des tests normatifs. Passés avec succès sous le contrôle rigoureux du laboratoire indépendant (LNE), ils permettent à Sensor Premium™ de répondre à l'ensemble des exigences de la Norme Française NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009.

Sensor Premium™ est livré avec son attestation de conformité.

Principe de fonctionnement

En cas d'immersion ou de chute dans la piscine, les centrales de détection détectent et analysent la vague sous-marine et déclenchent leur(s) puissante(s) sirène(s) d'alarme.

Toutes nos alarmes de piscine bénéficient de la remise en route automatique après baignade et d'une garantie de 2 ans.

Avantages de nos alarmes de piscine

- ✓ conformité à la Norme Française NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009
- ✓ environnement bassin préservé
- ✓ simplicité d'installation et d'utilisation
- ✓ remise en route automatique
- ✓ absence de déclenchement intempestif des nouvelles générations d'alarmes



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

conforme à la norme NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009	●
remise en route automatique après baignade	●
signalisation des périodes de non surveillance	●
clefs magnétiques pour activation et changements de modes	●
sirène intégrée (minimum 100 dB)	●
sirène déportée avec liaison radio sécurisée	<i>en option</i>
signal de défaillance	●
signal de batterie faible	●
kit de fixation	●
piles alcalines fournies	●
coque résistante aux chocs et aux U.V.	●
télécommande pour activation et changement de mode	<i>Premium Pro</i>